



Jusqu'au 4 septembre 2020

# Contrat de filière - Maisons d'édition : Appel à projets 2020

Le premier appel à projets du nouveau dispositif "Maisons d'édition" du Contrat de filière Livre 2020-2023 est ouvert. Les demandes seront déposées le vendredi 4 septembre au plus tard.

Dans le cadre de leur politique visant à soutenir et favoriser le développement du secteur du livre en région, l'État, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes se sont engagés dans un projet commun pour la période 2020-2023 en déployant un nouveau dispositif de soutien au développement des entreprises éditoriales.

Ce dispositif vise à soutenir des projets structurants pour les maisons d'édition, dans le cadre d'un développement pensé à moyen terme.

## Les trois volets d'action du dispositif

- 1. Développement commercial et promotion** : accompagner la stratégie commerciale et de communication de la maison d'édition. Non cumulable avec l'aide régionale aux salons thématiques.
- 2. Structuration et développement** : soutien à la création de nouveaux emplois, à l'aménagement et l'équipement de locaux professionnels, à la reprise d'une maison d'édition, au rachat de catalogue, à l'évolution de la stratégie de diffusion-distribution.
- 3. Politique éditoriale** : accompagner les projets éditoriaux des maisons d'édition qui s'inscrivent dans une stratégie de développement de l'entreprise. Non cumulable avec l'aide régionale ponctuelle à la publication.

## Modalités de dépôt

Il convient de lire attentivement la fiche technique, notamment les dépenses éligibles, avant de compléter le formulaire et de rassembler les justificatifs de votre demande, et de lire tout aussi

attentivement les modalités de dépôt.

## Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 4 septembre 2020**

## Liste des justificatifs et des destinataires

Le dépôt du dossier complet s'effectue en version papier et numérique. Se référer à la fiche **Modalités de dépôt** disponible en téléchargement ci-dessous.

## Télécharger les modalités d'attribution de l'aide

*Cliquer sur l'intitulé du document pour le télécharger*

[Contrat de filière - Maisons d'édition - La fiche technique](#)

[Contrat de filière - Maisons d'édition - Le formulaire de demande](#)

[Contrat de filière - Maisons d'édition - Modalités de dépôt](#)

[Contrat de filière - Maisons d'édition - Compte d'exploitation prévisionnel modèle](#)

## Renseignements

### Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

#### Pour tous les départements

- Narges Temimi, chargée de mission Économie du livre : [n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org](mailto:n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org)
- Charline Roguet, assistante chargée de mission Économie du livre : [c.roguet@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org](mailto:c.roguet@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org)

### DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

#### Pour les départements 26, 38, 73, 74

- Anne-Marie Boyer, conseillère livre et lecture : [marie.boyer@culture.gouv.fr](mailto:marie.boyer@culture.gouv.fr)

#### Pour les départements 01, 69, Métropole de Lyon

- Noëlle Drognat-Landré, conseillère livre et lecture : [noelle.drognat-landre@culture.gouv.fr](mailto:noelle.drognat-landre@culture.gouv.fr)

#### Pour les départements 03, 07, 15, 42, 43, 63

- Nicolas Douez, conseiller livre et lecture : [nicolas.douez@culture.gouv.fr](mailto:nicolas.douez@culture.gouv.fr)

### Région Auvergne-Rhône-Alpes

#### Pour les départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, Métropole de Lyon, 73, 74

- Alexandra Aizier-Bruckert, chargée de mission livre et lecture :

[alexandra.aizier-bruckert@auvergnerhonealpes.fr](mailto:alexandra.aizier-bruckert@auvergnerhonealpes.fr)

Pour les départements 03, 15, 43, 63

- Marie-Cécile Brunet, chargée de mission livre : [marie-cecile.brunet@auvergnerhonealpes.fr](mailto:marie-cecile.brunet@auvergnerhonealpes.fr)

---

Dernière édition : 10 juin 2021 à 16:38

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/contrat-de-filiere-maisons-d-edition-appel-a-projets-2020>